



Réponse ouverte à une lettre ouverte adressée par BDS France à la CGT.

Je ne sais pas s'il est de coutume de répondre à une lettre ouverte, néanmoins en tant que responsable à la CGT des questions euromed et du monde arabe, je me permets de vous adresser ces quelques mots de réponse.

Tout d'abord vous semblez surpris, plus exactement étonnés, par la déclaration de notre Commission Exécutive du 25 mai. Vous avez sans doute oublié notre déclaration du 07 01 03 refusant le boycott universitaire de même que lors de toutes les rencontres que nous avons eues, nous n'avons jamais caché que nous étions favorables à la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël excepté dans les domaines de l'éducation de la culture et du sports.

La CGT a toujours soutenu l'interdiction, l'illégalité des produits fabriqués dans les colonies, tout en refusant de participer à des campagnes de boycott global de tout ce qui est israélien.

Ensuite, à notre argument que les campagnes BDS puniraient également le camp de la paix israélien, vous estimez que la meilleure réponse est la déclaration de deux organisations israéliennes qui soutiennent votre campagne.

Nous n'avons jamais douté qu'il puisse exister en Israël des organisations favorables aux Boycott, cependant leur position ne saurait être identifiée à la position du camp de la paix ; nous connaissons d'autres organisations israéliennes du camp de la paix défavorables aux boycott.

L'élément essentiel est de savoir ce que ces organisations représentent par rapport au camp de la paix et par rapport à la population israélienne.

Vous reconnaissez que comme vous, nous sommes aux cotés de ceux qui se mobilisent pour la paix et la justice, j'ajouterais que nous faisons le même constat quant à la situation et que nous partageons la nécessité de faire pression sur le gouvernement israélien.

Cependant la réflexion sur la solidarité à construire dans le contexte actuel ne peut se limiter à une quelconque modalité. Nous devons dans le cadre du projet politique que **nous défendons à savoir deux Etats**, évaluer nos actions, leur utilité c'est-à-dire leur capacité à aider le partisan de la paix et de la justice et à entraîner l'adhésion de larges secteurs des opinions publiques.

L'analyse que nous faisons est que le Boycott global d'Israël ne favorise pas cette stratégie.

Nous avons donc bien une divergence d'analyse sur les moyens à mettre en œuvre ; mais à bien y réfléchir la divergence essentielle ne serait-elle pas sur le projet politique ?

Permettez-moi d'aller plus loin dans ce questionnement !

Si nous prenons en compte les éléments suivants :

- Le boycott global de tout ce qui israélien.
- L'utilisation généralisée à propos d'Israël (l'État, la société, les lois, le mur) du qualificatif d'apartheid.
- La référence récurrente à l'Afrique du Sud en donnant une interprétation erronée de l'histoire faisant croire que le boycott a mis fin au régime d'apartheid.
- La centralité politique et le caractère non négociable que vous accordez aux droits de tous les réfugiés et exilés palestiniens et de leurs héritiers de retourner dans leurs maisons et de récupérer leurs propriétés en Israël.
-

L'ensemble de ces éléments présente à l'évidence une logique voir même une certaine cohérence, **mais à condition de s'inscrire dans la solution politique d'un seul État**. Si tel est le cas, avec cet objectif si différent, il n'est pas étonnant que nos stratégies, que nos modes d'actions et nos alliances divergent.

En conclusion de votre courrier, vous nous demandez de vous rejoindre.

Cette demande de ralliement pose la question de savoir si nos objectifs, bien que différents, n'en sont pas moins compatibles, c'est-à-dire si la cohabitation- dans des plates-formes, des collectifs nationaux ou locaux, dans des actions et des déclarations communes n'est un facteur d'efficacité ou au contraire un élément de brouillage du message ne favorisant pas les mobilisations et donc ne participe pas au renforcement du mouvement de solidarité pour une paix durable.

C'est à notre avis, une question essentielle à laquelle nous devons, ainsi que l'ensemble des organisations concernées, donner une réponse.

Jean François COURBE
Conseiller confédéral

